

sive, et qu'elle propose, en conséquence, de replacer les émérites sur la même ligne que les titulaires, en ce qui concerne le droit aux jetons.

Ces conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

M. Tabareau communique un travail sur l'enseignement mathématique créé par lui à l'Ecole La Martinière.

En faisant connaître les ingénieux procédés de sa méthode, qui a reçu le nom de *méthode Tabareau*, l'honorable émérite jette un coup-d'œil sur l'enseignement général de cette Ecole-modèle, rappelle la part que l'Académie a eue à sa fondation et signale à la reconnaissance publique les noms des hommes qui lui ont consacré leur temps et leurs lumières.

M. Louis Dupasquier obtient la parole.

L'honorable membre déclare qu'il est heureux de saisir cette occasion pour dire à M. Tabareau combien, alors qu'il professait lui-même à La Martinière, il s'était habitué à le respecter comme professeur et à l'aimer comme collègue. Mais, tout en reconnaissant que la pensée de faire manipuler les élèves dans l'enseignement de la chimie appartient exclusivement à M. Tabareau, il croit devoir revendiquer pour son frère le développement donné à cette idée et à cet enseignement par ses publications spéciales au cours de chimie de La Martinière. Il n'a pas réclamé autre chose pour le docteur Alphonse Dupasquier dans sa réfutation du dernier écrit de M. Antonin Monmartin.

C. F.

*Séance du 7 juillet 1863.*

Présidence de M. Paul SAUZET.

M. le docteur Pétrequin communique le premier chapitre d'un travail qu'il intitule : *De l'intervention de la physiologie dans l'interprétation fort controversée d'un passage des Eglogues de Virgile.*

M. Hénon, après avoir donné la définition de la greffe, qu'il considère, en résumé, comme une opération à l'aide de laquelle